

## CHARTRE DE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES ARTISANS DE PROXIMITÉ

Dans un contexte où l'emploi et la compétitivité des entreprises relèvent de l'urgence, l'économie de proximité constitue une force indiscutable de votre territoire. Les artisans sont des acteurs incontournables de l'économie locale, indissociables de l'avenir des communes, indispensables à leur attractivité, à leur différenciation et à leur développement, pourvoyeurs d'emplois non-délocalisables et de lien social. Porteurs au quotidien des valeurs d'humanité et d'excellence, ils méritent une place au cœur de votre action.

Les élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, vous proposent aujourd'hui de vous engager à leurs côtés dans une politique affirmée de valorisation de l'Artisanat auprès de vos administrés et plus particulièrement de soutien des entreprises artisanales situées sur votre CDC/commune.

L'engagement porte sur quatre priorités :

1. La CDC/commune de [...] reconnaît le caractère indispensable du service de proximité proposé par les artisans et leur rôle central dans l'animation de la vie économique et sociale locale. À ce titre, elle s'engage à faciliter la promotion auprès des professionnels (associations d'artisans et commerçants et clubs d'entreprises) et auprès du consommateur du label « Vivons local, Vivons artisanal » dont elle relayera les campagnes de communication, en fonction des moyens et supports dont elle dispose. Elle s'engage à communiquer au moins une fois par an sur les artisans et les savoir-faire artisanaux de son territoire via une campagne de communication locale ou une manifestation mettant en avant les entreprises artisanales de son territoire.
2. La CDC/commune de [...] s'engage à maintenir et à renforcer l'activité artisanale sur son territoire en agissant pour la maîtrise du coût du foncier des locaux commerciaux et des locaux d'activité, en favorisant l'implantation d'activité économique de proximité et le développement des activités artisanales à l'occasion d'aménagements urbains et de modifications techniques liées à la réglementation.
3. La CDC/commune de [...] s'engage à favoriser le renouvellement des entreprises artisanales, en encourageant la reprise d'entreprise pour maintenir l'activité économique de proximité. La CDC/commune de [...], en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, mettra notamment en œuvre un dispositif de veille auprès des entreprises existantes pour anticiper et faciliter la transmission/reprise d'entreprise et le maintien de l'emploi.
4. La CDC/commune de [...] s'engage à soutenir la politique volontariste de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, laquelle repose sur son expertise du secteur artisanal et sur le travail de terrain qu'elle réalise quotidiennement auprès des entreprises. À l'écoute de leurs besoins singuliers, elle développe des approches spécifiques, des accompagnements individualisés et des formations qui composent une offre globale de services « Avantage by CMA activateur de réussite » adaptée et pertinente pour les accompagner à chaque étape de leur vie et de leur développement.
5. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, s'engage à communiquer sur les initiatives destinées à soutenir les entreprises artisanales développées par la CDC/commune de [...] dans ses supports de communication et auprès des médias locaux.



**[Prénom Nom]**  
**Président(e) Délégué(e) [Territoire]**

**[Prénom Nom]**  
**Président(e) [de CDC] Maire [de Ville]**